SUPPLEMENT AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE N° 1 (bis) DU 1er-1-80

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numero par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne .... 80 frs
Minimum .... 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
Minimum .... 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière *(Avis de demandes d'immatriculation et de bornage)* 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de 1re Instance de Lomé et de ses sections d'Anèho, d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 8638, déposée le 8 octobre 1979, M. Mawuena (Raymond) Sonkoudè, profession d'employé à Renault-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12 Rue S. Lt Gnémégnah), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et au sud par la propriété Sodoga (Michel), à l'est par le lot n° 58 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8873, déposée le 1er février 1980, les sieurs Kowou Attiglo Zandji et Kossi Lagno Zandji, profession de cultivateurs, demeurant et domiciliés à Akodessewa Kponou, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, mandataires de la collectivité Attiglo Zandji, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une conte-

nance totale de 4 ha 20 a 55 ca, situé à Akodessewa, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par la collectivité Sokpata, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anèho, à l'est par la collectivité Afangbédji Kpogli et la collectivité de Kangni-Kopé et Ahessou Akouado, à l'ouest par la collectivité Kpankpan Guidissou.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à leur mandant et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8874, déposée le 1er février 1980, la dame (Véronique) Dédé Gbikpi, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé 95, Rue des Palmiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Aflao circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, au sud et à l'est par les lots nos 1170, 1172 et 1178, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8875, déposée le 4 février 1980, le sieur Dougba Mensa, profession d'employé à l'entreprise Gbato, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tsévié, commune de Tsévié, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par une rue en projet, au sud par Kavege Koffi Nyamavo, à l'ouest par la collectivité Aziaword et à l'est par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8876, déposée le 4 février 1980, le sieur Kavege Koffi Nyamavo, profession de directeur d'entreprise Gbato, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Tsévié, commune de Tsévié, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par le lot n° 106, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par la collectivité Aziaword.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8877, déposée le 5 février 1980, le sieur Dantey T. Nyaku, profession de juge du tribunal, demeurant et domicilié à Sokodé s/c de M. Badjéné Yao géomètre à Lomé 12, Rue S.-Lt Gnémégnah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 71 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2286, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots nos 2287 et 2289, à l'ouest par le lot n° 2283.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8878, déposée le 5 février 1980, le sieur Attisso Sédi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Djadou Djodji Sce topographique à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Togoville, circons. adm. de Vo, connu sous le nom de Ayakapé et borné au nord et au sud par Togbenyon Aménya glo, à l'est par Floklou Djougba et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8879, déposée le 5 février 1980, le sieur Dosseh Agbodo, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Djadou Djodji Sce topographique à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 70 ca, situé à Togoville, circons. adm. de Vo, connu sous le nom de Ayakapé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Damahounou Koloyovo, au sud par la route Togoville-Ekpui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8880, déposée le 5 février 1980, le sieur Dosseh-Anyron Etsri Mékaéli, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom

de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots nos 1525, 1534 et 1532.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8881, déposée le 7 février 1980, le sieur Tchattey Mawulédé, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé s/c de M. Lawson Hétchéli Têvi Sce de la Voirie Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 29, au sud par le lot n° 61, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 56.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8882, déposée le 7 février 1980, le receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat, demeurant et domicilier à Lomé, agissant au nom de Mme Wilson Ahlimba, née Sanvee, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 99 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par l'emprise de la ligne de haute tension sidérurgie.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Wilson Ahlimba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8883, déposée le 8 février 1980, le sieur Amouzouvi Kpomgbé Gbéhamédo, profession de transitaire à Intertrans, demeurant et domicilié à Lomé Hanou Kopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par Mme Massan Ebou, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8884, déposée le 8 février 1980, le sieur Koffi Kouévi, profession de gendarme à la direction des F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 73 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Awoudor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8885, déposée le 8 février 1980, le sieur Agbéviadé Yao Homawoo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, administrateur des biens des héritiers Fianou Homawoo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 ha 83 a 67 ca, situé à Agouényivé, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par Akpélassi Dantsomon, au sud par Kossi Lomégnon et le titre foncier 2.198 T.T., à l'est par Akpélassi Dantsomon et Mensah Pédomé et à l'ouest par la collectivité Atoko Baniba.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Fianou Homawoo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, à savoir:

A) de son union avec la dame feue Adjaké Tetteh Azouma
   1 – Agbéaviadé Yao Homawoo, né en 1919 à Agouenyivé
   2 – Atsu Homawoo, né en 1923 à Agouenyivé
   3 – Atsufi Homawoo née en 1923 à Agouenyivé

B) de son union avec la dame Ametowosso Agbalenyo
   4 – Kokou Homawoo, né en 1919 à Agouenyivé
   5 – Kodjovi Homawoo, né en 1925 à Agouenyivé
   6 – Messanvi Homawoo, né en 1931 à Agouenyivé
   7 – Akossiwa Homawoo, née en 1932 à Agouenyivé
   8 – Adjenie Homawoo, né en 1934 à Agouenyivé
   9 – Kokougan Dovi Homawoo, né en 1936 à Agouenyivé

C) de son union avec la dame feue Gogovi Nyamanyo
   10 – Ameyo Homawoo, née en 1921 à Agouenyivé.

Suivant réquisition, n° 8886, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 87 ca, situé à Sanguéra, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Sanyrako et borné au nord et à l'est par la collectivité Vinyrakou, au sud par Djobo Yawo et à l'ouest par Gbassalika Agbessi et Komlan Kétékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8887, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 11 ca, situé à Madjikpéto, circons. adm. de Lomé et borné au nord par la route Gatsiglo Kopé – Légbassito, au sud et à l'ouest par le cimetière et Ayité Agou, à l'est par Koffi Awala.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8888, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 53 ca, situé à Madjikpéto, circons. adm. de Lomé et borné au nord par Gueli Houassi, au sud par Agbagnon Houassi, à l'est par Nouvon Azouma et à l'ouest par Gueli Houassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8889, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 75 a 08 ca, situé à Madjikpéto, circons. adm. de Lomé et borné au nord et à l'est par Attisso Amou, au sud par Latévi Adédjè et à l'ouest par Soadjedé Akey et Agbagnon Houassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8890, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 43 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord, au sud et à l'ouest par Hodji Aki et à l'est par Amégbé Linto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8891, déposée le 11 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 90 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par Sémé Azaglo et Soukpé Agbogan, au sud par Anani Hodji, à l'est par Egbéto Hodji et à l'ouest par Linto Sikata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8892, déposée le 12 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 46 ca, situé à Madjikpéto, circons. adm. de Lomé et borné au nord par Agbanyo Agbépodi, au sud par Mlagani Attisso, à l'est par Agbevé Awou et à l'ouest par Soadjedé Aki et Gatsiglo Aki Agou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8893, déposée le 12 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 44 ca, situé à Madjikpéto, circons. adm. de Lomé et borné au nord par Soadjédé Aki, au sud par Mlagani Attisso, à l'est par Gatsiglo Aki Agou et à l'ouest par Soadjésé Aki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8894, déposée le 12 février 1980, le sieur Sallah Efoé Tatavi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé 39, Route de Kpalimé représenté par M. Sallah Bena Messan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Allagah, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8895, déposée le 12 février 1980, la demoiselle Sewa Agnoko, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 75 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Adoubou, à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8896, déposée le 12 février 1980, le sieur Tèkoé Adjété Kafui, profession d'instituteur, école primaire, demeurant et domicilié à Notsé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 59 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Adoubou, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8897, déposée le 12 février 1980, le sieur Tsagli K. (Joseph), représenté par M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots nos 655, 663 et 661.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8898, déposée le 12 février 1980, le sieur Djankalé Adé Lonson, représenté par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 19 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 2046 et 2047, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2037.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8899, déposée le 12 février 1980, le sieur Sampson Komi, représenté par M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 225 et 234, au sud par les lots nos 223 et 232, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8900, déposée le 12 février 1980, la dame Kayissan Anakpan Dravie, profession d'agent d'Institut national de recherche scientifique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2269, au sud par le lot n° 2271, à l'ouest par le lot n° 2264, et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8901, déposée le 12 février 1980, le sieur Wilson Dovi (Wilfried), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Anèho, commune de ladite, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 57 et à l'est par le lot n° 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8902, déposée le 14 février 1980, le sieur Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra Madjikpéto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 77 a 44 ca, situé à Sanguéra, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Madjikpéto et borné au nord par Doglo Dadagui, au sud par Akpoti Agbaléti, à l'est par Silivi Ahonlégbedji et à l'ouest par Akpotsi Agbaléti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8903, déposée le 14 février 1980, le sieur Palouki Lonsozou, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, camp R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 60 ca, situé à Lama-Kara, circons. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Bohou Waldè et borné au nord par Aman Kaïna, au sud par cdt. Palouki, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route Lama-Kara-Dapaon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8905, déposée le 15 février 1980, le sieur Dogan Kossi, profession de commis à l'entreprise Clarence, demeurant et domicilié à Lomé Nyekonakpoé, Rue Koumaplé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Nouwowui Tété, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8906, déposée le 15 février 1980, le sieur Koklossou Egbui Kokou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra (Lomé) s/c de M. Djobo, Rue Elékonawo Bè Pa de Souza, mandataire de la collectivité Koklossou Edoh, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 07 a 55 ca, situé à Agouévé, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la collectivité Dosseh, au sud par Seblé Tessou, à l'est par Attissé Evouatchi et Adoboé Djivon et à l'ouest par Agbowoé Aleké, Kédji Aleké et Abadjivo Avognon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Koklossou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8907, déposée le 18 février 1980, M. Dosseh Azonwoubo (Benjamin), profession d'inspecteur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 77 a 59 ca, situé à Agouévé, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom de Aziansikopé et borné au nord et à l'est par les héritiers Atikpo Asseh, au sud par la route Agouévé-Mission Tové et à l'ouest par la propriété Aziansi Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8908, déposée le 19 février 1980, M. Acolatsé F. E. Yawo, profession de directeur de Nouvel Equipement de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord et au sud par les lots nos 1322 et 1324, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8909, déposée le 19 février 1980, M. Acolatsé F. E. Yawo, profession de directeur de Nouvel Equipement de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord et au sud par les lots nos 1321 et 1323, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8910, déposée le 19 février 1980, Mme. Creppy Agni (Cathérine), née Davet, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani, Service Topographique-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84 a 25 ca, situé à Afagnagan, circons. adm. d'Anèho et borné au nord par MM. Kaguè Missihou et Eklou Attisso, au sud par MM. Attisso Yaovi Adandjéhoun et Gedu A. Christophe, à l'est par la propriété Apédovi Ahossoudé et à l'ouest par la propriété Ségbéaya Jean.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8911, déposée le 20 février 1980, M. Ahovi Kossi Sewodo Zévon, profession de fonctionnaire international à la B.A.D., demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 69 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et au sud par les lots n°s 663 et 661, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 656.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8912, déposée le 20 février 1980, M. Aloumon Gbémého Agboanou, profession d'inspecteur des Impôts à la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 601, au sud par le lot n° 603, à l'ouest par le lot n° 599 et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8913, déposée le 21 février 1980, Mme Laban Yawovi, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hétchéli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 79 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wulti et borné au nord et au sud par les lots n°s 36 et 39, à l'est par la propriété de l'Asecna et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8914, déposée le 21 février 1980, M. Alemon Alouan, profession de militaire au camp du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a, situé à Lama-Kara, circons. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Ani Nanga, à l'est par M. Ahara Kola et à l'ouest par la collectivité Koussimiré Adam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8915, déposée le 21 février 1980, M. Dagadzi Koffi, profession d'agent technique de la santé à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Creppy Dina Afuavi, née Dagadzi, hôtesse-secrétaire, demeurant à Garges-Les-Gonesse, 8, Square Violet de Duc, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1610 et 1611, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8916, déposée le 21 février 1980, Mme d'Almeida Yawa, née Dagadzi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 Rue S.-Lt Gnemegnah), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par les lots n°s 1587 et 1585, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8917, déposée le 22 février 1980, M. Nassiguédé Tchaouta, profession de directeur de l'école publique de Gbonvié, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 45 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1391, à l'ouest par le lot n° 1367, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8918, déposée le 22 février 1980, M. Douti Tanémobé, profession de comptable à la direction des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 96 ca, situé à Dapaon, circons. adm. de Dapaon, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Tchanti Gbana, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8919, déposée le 22 février 1980, M. Kongo Koffi, profession d'officier d'Active, demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier dde la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 139 et 140.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8920, déposée le 27 février 1980, M. Rapson T. Comlanvi, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 34 Rue Kpotufé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2036, à l'est par le lot n° 2045 et à l'ouest par le lot n° 2043.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8921, déposée le 27 février 1980, Mlle Folly Afi Fidèle, profession d'employée à la banque UTB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao Robert, topographe-dessinateur à Lomé, 12 Rue S.-Lt Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 04 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 2292 et 2293, à l'est par le lot n° 2299, à l'ouest par les lots n°s 2296 et 2296 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8922, déposée le 27 février 1980, M. Komlan P. Koffi, profession d'employé de banque (BIAO), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 91 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou Batomé et borné au nord et au sud par les lots n°s 8 et 10, à l'est par les lots n°s 17 et 18, à l'ouest par la route de Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8923, déposée le 27 février 1980, M. Salami Assani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande, l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 17 ca, situé à Adakpamé, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 10 bis, au sud par le lot n° 13, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8924, déposée le 27 février 1980, M. Ghartey B. Kwamina, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8925, déposée le 27 février 1980, M. Kangnigan Messan, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 77 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 190 et 198, à l'est par le lot n° 202 et à l'ouest par le lot n° 199.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8926, déposée le 27 février 1980, Mme Alomenou Adobea (Vicky), profession de secrétaire au T.P. Sud, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékonakpoè, Rue des Palmiers prolongée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 57 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 735.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 8927, déposée le 27 février 1980, M. Sassaka Koffi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin (camp du R.I.T.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 293 et 294.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8928, déposée le 28 février 1980, Mme Wilson Ayaba (Agnès), profession d'employée de commerce à la CICA, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Bata et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Sikpoé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8929, déposée le 28 février 1980, M. Kekeh Yaovi, profession de préposé des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (direction des douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1395, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1388 et à l'ouest par le lot n° 1386.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8930, déposée le 28 février 1980, M. Amétépé Kodjo, profession d'ajusteur mécanicien au CFT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 93 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 10 et l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par M. Tchekouvi Antoine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8931, déposée le 28 février 1980, M. Djahlin Kodjo Atchon (Christophe), profession d'agent de santé, demeurant et domicilié à Notsé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M.

Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12 Rue S.-Lt Gnemegnah), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord par la nouvelle route circulaire, au sud et à l'est par les héritiers Dadzie et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8932, déposée le 28 février 1980, M. Nomedji Kossi Agbeko, profession de directeur adjoint de l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 ha 31 a 97 ca, situé à Danyi-Elavanyo, circons. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Amouta et borné au nord par la collectivité Banissan, au sud par la collectivité Amenounyan, à l'est par la route Elavanyo Kpévé et à l'ouest par la rivière Togoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8933, déposée le 29 février 1980, M. Issifou K. Sani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé (Kloto), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apedo Lolowu, géomètre à Kpalimé, quartier Atakpamékondji), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca, situé à Kpalimé, circons. adm. de Kloto, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord par une rue en projet, au sud par Afiademanyo Mensah, à l'est par Mme Nayo Francisca et à l'ouest par la route de Kpalimé-Missahöhe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8934, déposée le 29 février 1980, M. Kortho Samon, profession de ministre de l'Aménagement Rural, demeurant et domicilié à Lomé, villa de la CNSS, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 33 ca situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé - Atakpamé, au sud par les titres fonciers nos 10041 et 11748 RT, à l'ouest par la route bretelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8935, déposée le 29 février 1980 M. Amidou-Ouro Assoumanou, profession d'assistant concierge, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 14 Rue Pasteur Baëta, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 65 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété de l'Union des Constructeurs Africains (UCA), au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par la propriété Aguim.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8936, déposée le 3 mars 1980, M. Adjangba S. Messan, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 44 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1493, au sud par le lot n° 1490, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots nos 1478 et 1479.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8937, déposée le 3 mars 1980, M. Têtê (Lynus) Agbodjan, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, représenté par Mme Mensah Anyélé, ménagère demeurant à Lomé-Tokoin Lycée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 88 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1455, au sud par un passage de 6 mètres, à l'est par les lots nos 1460 et 1461 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8938, déposée le 3 mars 1980, Mme Visseho (Delphine) Tomegah, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Lycée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 26 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1536 et 1537, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par les lots n°s 1529 et 1530 et à l'ouest par le lot n° 1526.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8939, déposée le 3 mars 1980, Mme Anyélé (Marquise) Mensah, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Lycée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1408, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1416 et 1417.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8940, déposée le 3 mars 1980, M. Amedja Alassane, profession d'officier de police, demeurant et domicilié à Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 281, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 274 et à l'ouest par le lot n° 272.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8941, déposée le 4 mars 1980, M. Dogbé Efoé, profession d'agent de banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2143, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 2136 et 2136 bis, à l'ouest par le lot n° 2134.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8942, déposée le 5 mars 1980, M. Narrey Issifou Amidou, profession d'agent de banque UTB, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de maître Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 24 mètres, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par le lot n° 102.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8943, déposée le 5 mars 1980, M. Womé Kwami Komlan, profession de commis des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 26 ca, situé à Kpalimé, circons. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. B. Abotchi, à l'est par M. G. Gbadoe et à l'ouest par le sieur N. Aku.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8944, déposée le 5 mars 1980, Mme Komlan Kafui, née Dotsé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Womé Kouami Komlan, P.T.T. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue de 12 mètres, au sud par le lot n° 22, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le titre foncier n° 4845 R.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8945, déposée le 7 mars 1980, M. Komlavi James, profession de chirurgien, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Etchè Ofly, service des domaines-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 51 ca, situé à Aflao, circons. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 148, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 143.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8946, déposée le 7 mars 1980, M. Kandja Esso, profession de directeur financier à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 68 ca, situé à Lama-Kara, circons. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Ali Bouyo, au sud et à l'ouest par la propriété Adaké et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8947, déposée le 10 mars 1980, M. Bomboma Pandame, profession de sergent chef du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par la Mission Catholique, à l'est et à l'ouest par la propriété Akakpovi Hundegla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 948 déposée de 10 mars 1980, M. Lawson Laté Fantivi, profession d'agent de la B.I.A.O., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 35 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par les lots n°s 123 et 124, au sud et à l'est par des rues de 16 mètres, à l'ouest par le lot n° 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 949, déposée le 11 mars 1980, M. Folly-Notsron Ekovi Akouété, profession de professeur, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1997, au sud par le lot n° 1995, à l'est par le lot n° 2006 et à l'ouest par une rue non dénommée de 34 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 950, déposée le 11 mars 1980, Mme Padonou Havessi, née Akato, profession d'enseignante à la Croix Rouge, demeurant et domiciliée à Lomé - Lom'Nava, 21 Rue des Nîmes, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 28 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1751, au sud par le lot n° 1750, à l'est par une rue non dénommée de 34 mètres et à l'ouest par le lot n° 1745.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 951, déposée le 11 mars 1980, M. Alandou Rafiou Dotsè (Laurent), profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1844, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par le lot n° 1838 et à l'ouest par le lot n° 1836.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 952 déposée le 11 mars 1980, M. Akakpo-Toulan Kodjo Tette, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Cerfer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1464, au sud par le lot n° 1461, à l'est par une rue non dénommée de 21 mètres et à l'ouest par les lots nos 1455 et 1456.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8953, déposée le 11 mars 1980, M. Akakpo-Toulan Kodjo Tettè, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Cerfer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 92 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 1841, 1842 et 1843, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1837.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8954, déposée le 12 mars 1980, M. Aklah Kokou Djéglé (Joseph), profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Maître Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 50, au sud par le lot n° 46, à l'est par le lot n° 49 et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8955, déposée le 12 mars 1980, M. Ouro-Bangana Sédou, profession d'ingénieur des T.P. au Port de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 622, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest et à l'est par les lots nos 610 et 612.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8956, déposée le 12 mars 1980, M. Ali Tabona Oukaté, profession de chauffeur au Service des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Tsévié, cir. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Kpali et borné au nord et à l'ouest par les lots nos 93 et 94, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8957, déposée le 13 mars 1980, M. Gagnon Kpadé, profession de comptable au Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 45 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots nos 64 et 65, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8958, déposée le 13 mars 1980, Mme Tamakloe Akuavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apédo Koffi Lolowu, géomètre à Kpalimé – Atakpamé-Kondji), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Yokélémondzi et borné au nord par une rue de 10 mètres, au sud par la propriété Avossé Kaglan Frieda, à l'est par la route Kpalimé-Yokélé et à l'ouest par Todi Adjaho.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8959, déposée le 13 mars 1980, M. Banissa Mewesino, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Gbonvié, majeur non

interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 15 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Mississo Akakpo Ayikpe Konou, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8960, déposée le 14 mars 1980, Mme Agbodjan Têko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise. d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 90 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8961, déposée le 17 mars 1980, Mme (Marie) Missetongné K. da Silveira, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, cohéritière avec :

2) M. (Théophile) Kossi da Silveira
3) Mlle (Philippa) da Silveira
4) Mlle Kossiwa (Hélène) da Silveira
5) Mlle Adjélé (Constantine) da Silveira
6) M. Adjété (William) da Silveira
7) Mme (Antoinette) da Silveira
8) M. Adjété (François Auguste) da Silveira
9) Mlle Adjélé (Innocentia) da Silveira
10) M. (Désiré) Adjété da Silveira,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 41 ca, situé à Anagokomé, commune de Lomé et borné au nord par la rue du Sous-Lieutenant Thompson, au sud par la rue du Grand Marché, à l'est par la propriété Nelson Tamakloe et à l'ouest par MM. Hudanu et Dissu.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers M. da Silveira susnommés, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8962, déposée le 18 mars 1980, M. Gunn Ata Mensah, profession d'agent technique de Santé, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par les lots nos 101 et 102, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots nos 95 et 100.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 963, déposée le 19 mars 1980, Mme Ama Yovo, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin For Ever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Yovo Komlan, Douanier, demeurant à Hihéatro (s/c de M. Baba Kouma – Service Topographique – Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 80 ca, situé à Amoutivé, commune de Lomé et borné au nord par la propriété Amouzouvi Aziamagno, au sud par la rue Mama Fousséni, à l'est par Anakpan Sossouvi et à l'ouest par Ega Adévou.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 964, déposée le 19 mars 1980, Mme Byll Akossiwa, née Chidiak, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé – Kodjoviakopé, 33 Rue Agnès Gaba, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 171, au sud par le lot n° 175, à l'ouest par le lot n° 172 et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 965, déposée le 26 mars 1980, Mme Diabo Guessi (Agnès), profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnémégnah – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 98 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par les lots nos 2287 et 2288 et à l'ouest par les lots nos 2285 et 2286.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 966, déposée le 26 mars 1980, M. Attisso Sedi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé – Lom'Nava, 10 Rue Nikoué Koé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji, Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 30 ca, situé à Bè – Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 208 et à l'ouest par le lot n° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 967, déposée le 26 mars 1980, M. Ayité Ayi Agbopoté, profession d'architecte à la Direction des Travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Agbénou Assiongbon, Ambassadeur du Togo en République Fédérale d'Allemagne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 58 à M. Gaba, à l'est par le lot n° 61 à Mme Lawson Assion Afi et à l'ouest par le lot n° 57 à M. Odjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 968 déposée le 26 mars 1980, M. Boumpéré Kagbansa, profession de chauffeur à l'ORPV, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 16 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 5 et à l'ouest par la propriété M. Amouh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 969 déposée le 27 mars 1980, Mme Massan Goh, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé, Route de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1022 et 1026, à l'est par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 970, déposée le 27 mars 1980, M. Amegavi Yéwou, profession d'économiste à la BAD, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues de 16 mètres, au sud par le lot n° 1857 et à l'est par le lot n° 1869.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 971, déposée le 27 mars 1980, Mme Dossa Akuavi, profession d'employée à la Pharmacie du Grand Marché, demeurant et domiciliée à Lomé – Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1475 et 1488, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1487 et à l'ouest par le lot n° 1473.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 972, déposée le 27 mars 1980, Mme Sokpolie Mana, profession de commerçante, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, quartier Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1217, au sud par le lot n° 1215, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1205.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 973, déposée le 27 mars 1980, M. Prince Agbodjan Lasségan (ex Edouard), profession de commis principal d'Administration en retraite, demeurant à Lomé, Rue Notre-Dame des Apôtres prolongée n° 91, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Johnson Kodjo (ex Léonard), tourneur en service à A.C.A.E. à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Saint Joseph et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Langbanlan, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 974, déposée le 28 mars 1980, M. Lawson Latévi Togla, profession d'ingénieur géologue à la Direction des Mines et de la Géologie demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 52 a 44 ca, situé à Agou-Nyongbo, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Agbétikò et borné au nord par la propriété Ekoué Messan Hagbonon, au sud par MM. Lucas Duyiboè et Djapetea Josua, à l'est par la route de Gamakui et à l'ouest par M. Tsogbé Agbélété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 975, déposée le 31 mars 1980, M. Aladé Kodjo Kodjoto, profession de fonctionnaire demeurant et domicilié à Lomé, 11 Rue d'Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 44 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 976, déposée le 1er avril 1980, Mme Gaba Ayaba, née Bossou, profession d'institutrice, demeurant et domicillé à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise. (s/c de M. Ahoomey-Zunu Fafadzi – UTB – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 65 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 141, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par la ligne de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par le lot n° 129.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 977, déposée le 1er avril 1980, M. Ahoomey-Zunu Fafadzi, profession d'employé à l'U.T.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 54 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1679 et à l'est par le lot n° 1683.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 978, déposée le 1er avril 1980, M. Nolitsé Awokou Kokou, profession d'employé de commerce à Renault-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire des sieurs:
– Ayetan Koulamy (Basile) Dessinateur à Paris
– Owoudon Kodjo (Ignace) Agent de la S.T.B. à Atakpamé
– Akakpo Ekoué (Théophile), Instituteur en retraite, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 10 a 79 ca, situé à Bè, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Atiégou-Adidomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbogbodo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses mandants, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 979 déposée le 1er avril 1980, Mme Apété (Claire), profession d'employée à Goyiscore, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 89 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Aziamon, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 980, déposée le 1er avril 1980, M. Anade Adabi Akpo, profession d'inspecteur du Trésor, contrôleur financier à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord par Bawa Ouro-Bagna, au sud par Kpankpanso Mériga, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Abodji Ouro-Bossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 981, déposée le 2 avril 1980, M. Assoumanou P. Kpandja, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie Nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 12 a 50 ca situé à Pangalam, cir. adm. de Tchaoudjo et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la propriété Tchagba et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 982 déposée le 3 avril 1980, Mme Aghey Koba (Julienne), née Koumi, profession d'employée de bureau à la Mairie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par la collectivité Homo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 983, déposée le 3 avril 1980, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissannt de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Société dénommée: La Promotion Agricole Industrielle et Commerciale «La Promaico», Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 76 a 96 ca, situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Atchitanmé et borné au nord par Afantchao Kpeti, au sud par Ayao Asseh, à l'est par Assou Dra et à l'ouest par Mouazan Takla.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Promaico et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 984, déposée le 3 avril 1980, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Société dénommée: La Promotion Agricole Industrielle et Commerciale (La Promaico), Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 13 a 12 ca, situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord et à l'est par la propriété Gnavi Toglo, au sud par la propriété Sekekou Kloumegan et à l'ouest par la propriété Dosseh Azonwoubo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Promaico et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 985, déposée le 3 avril 1980, M. Mamah Moutarou, profession d'employé à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 02 ca, situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Kouloundè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 986, déposée le 4 avril 1980, Mme Nana Awa, née Amadou, profession de magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Atikpa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Nana Djababou, propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 11 a 31 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 987, déposée le 4 avril 1980, M. Etè Boboè, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2025, au sud par le lot n° 2023, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2015.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 988 déposée le 4 avril 1980, M. Salami Amoussa, profession d'ingénieur de l'Aviation Civile, demeurant et domicilié à Lomé-Aéroport, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage de 6 mètres, au sud par les lots nos 1259 et 1264, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 989, déposée le 4 avril 1980, M. Bebessiki Tiou (ex Samuel), profession de chauffeur à l'ORPV, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 93 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Campement et borné au nord par une rue en projet au sud par Bebessiki Tiou, à l'est par Agbagni Lamidi et à l'ouest par Batawila.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 990, déposée le 4 avril 1980, M. Bebessiki Tiou (ex Samuel), profession de chauffeur à l'ORPV, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 76 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Campement et borné au nord et à l'est par la propriété Bebessiki Tiou, au sud par une rue en projet et à l'ouest par les propriétés Babanam et Abi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 991, déposée le 7 avril 1980, M. Komedja Kokouvi (Kenneth), profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé (Administration des Impôts), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Aflao-Gakli, cir. adm. de Lomé et borné au nord par l'emprise de la haute tension de Kpimé, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 204.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 992, déposée le 8 avril 1980, M. Adodo Yaovi, profession de chef de cabinet du président de la République, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 32 a 07 ca, situé à Avétonou, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Hévénou et borné au nord par la Sonaph, au sud par Atti Prosper, à l'est par Semevi Foumey Louis et à l'ouest par Kanyi Jean.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 993, déposée le 9 avril 1980, M. Gbadoe Sognigbé Kouessan, profession de directeur commercial à l'I.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2921, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 2917.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 994, déposée le 10 avril 1980. Me B. Kodjo Bruce, profession d'avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 27 Avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de:
– M. Gaba Kué Sipohon, magistrat, et de
– Mme Gaba Anne, née Ngatchou, ménagère, demeurant ensemble à Lomé, 25 Rue de Champagne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les parcelles nos 2123 et 2124, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2117 et à l'ouest par le lot n° 2114.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme Gaba Kué Sipohon susnommés et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 995, déposée le 10 avril 1980, M. Amekudji Dosseh, profession de directeur de l'Ecole Officielle de Gbényédji, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, et borné au nord par les lots nos 13 et 16, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Awou Blebou et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 996, déposée le 11 avril 1980, M. Folivi Akoété, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Kpéhénou n° 1, 86 Rue de Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 ha 79 a 43 ca, situé à Amouzoukopé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Alatsivé et borné au nord par les propriétés Emes et Dzanta, au sud par les propriétés Kaspa Eklou et Atsou Kossi Gbon, à l'est par Komlan Soglo, et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 997, déposée le 14 avril 1980, M. Ametepé Kofi, profession d'administrateur civil à l'Inspection Générale d'Etat (Présidence), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 71 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et au sud par des rues, à l'est par le lot n° 167 et à l'ouest par les lots nos 164 et 164 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8 998, déposée le 14 avril 1980, M. Kpakoté G. Kwami, profession de professeur à l'Ecole Supérieure d'Agronomie (Université du Bénin), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 38 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1211, au sud par le lot n° 1209, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuel.

Suivant réquisition, n° 8 999, déposée le 14 avril 1980, M. Atakora Bidama, profession de sergent chef des FAT au camp du R.I.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de campement et borné au nord par une rue non dénommée, au sud-ouest par une rigole et à l'est par El Hadj Alassani Gado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9 000 déposée le 14 avril 1980, Mme Mensah Akoko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Akpokli Ayoko, 11 Rue de la Paix - Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilataire irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété Logossou Klika, au sud par le lot n° 22, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots nos 12 et 20.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9001, déposée le 14 avril 1980, Mme Akpokli Ayoko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 11 Rue de la Paix, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 39 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 810, à l'est par les lots n°s 812 et 820, à l'ouest par le lot n° 818.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9002, déposée le 15 avril 1980, M. Pouli Meyo Médézinadi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp du R.I.T.) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 98 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom d'Agnaram et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par la propriété Awi Pédépowoki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9003, déposée le 15 avril 1980, M. Dzini Atsou Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adognon Gnakpogbé – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en trois parcelles de terrain A B C, d'une contenance totale de 17 a 73 ca, situé à Tabligbo, cir. adm. de Tabligbo, connu sous le nom d'Akpadjakondji et borné dans son ensemble, au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Dansou Wotodjo, à l'ouest par Afonouvi Gnagnon et la collectivité Allevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9004, déposée le 15 avril 1980, Mme Tamakloe Dédévi, née Akakpo, profession d'employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, Angle Rue Tamakloe et Route de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1121, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1112 et à l'ouest par le lot n° 1110.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9005, déposée le 15 avril 1980, Mme Kpadenou Afiwa (Caroline), née Gouna, profession d'employée à la C.E.E.T., demeurant et domiciliée à Lomé – Tokoin Doumassesse, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2524, au sud par le lot n° 2522, à l'est par le lot n° 2536 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9006, déposée le 15 avril 1980, M. Edoh A. Kangni, profession de topographe – dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, 11 Rue des Cavaliers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 25 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1751 bis et à l'ouest par le lot n° 1745.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9007, déposée le 15 avril 1980, Mme Hlomador Massi Abléwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé – Gbadoékomé, Rue Georges Bruce, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 13 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépé et borné au nord par la route Lomé – Kpalimé, au sud par Damassé Sika, à l'est par Edoh Hassessi et à l'ouest par Agbogo Kpoglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9008, déposée le 15 avril 1980, M. Komlan Ahiankpo (Antoine), profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé – Nyékonakpoè, 39 Rue G. Montagné, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1939, à l'est par le lot n° 1933, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9009, déposée le 16 avril 1980, M. N'Gbanla Maguiliwè, profession de menuisier aux T.P. Sud, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 09 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Dogoyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Sama Wyaou Payague, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9010, déposée le 16 avril 1980, M. N'Gbanla Maguiliwè, profession de menuisier au T.P. Sud demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 60 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par la collectivité Tchala, à l'ouest par Adjo Tchadé et Dr. Akouété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9011, déposée le 16 avril 1980, M. Ameganvi Koffi Agbénowoko, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djissodey Komlanvi – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 14 et à l'est par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9012, déposée le 17 avril 1980, M. Koffi Amavi, profession d'inspecteur du Travail et des Lois Sociales, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 49 ca, situé à Bè – Kpota, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'ouest et à l'est par les lots nos 316 et 318.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9013, déposée le 17 avril 1980, M. Yawo F. E. Acolatsé, profession de directeur de Nebuto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 44 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé – Avédji et borné au nord par Apebli Alakpator, au sud par une route, à l'est par Agbavor Kodjo et à l'ouest par la collectivité Avonyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9014, déposée le 17 avril 1980, M. Lawson Boevi Togla Numatekpo, profession de représentant Technico-Commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 122, à l'est par le lot n° 134 et à l'ouest par le lot n° 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9015, déposée le 17 avril 1980, M. Lawson Boevi Togla Numatekpo, profession de représentant Technico-Commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa – Service Topographique – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 120 et à l'est par le lot n° 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9016, déposée le 17 avril 1980, M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, profession d'ingénieur géologue à la Direction des Mines et de la Géologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 115, au sud par le lot n° 119, à l'est par le lot n° 117 et à l'ouest par la bretelle de raccordement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9017, déposée le 17 avril 1980, M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, profession d'ingénieur géologue à la Direction des Mines et de la Géologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Lawson Togla Latévi Teddi (Théodore), ingénieur de la Météo à Ibadan (Nigeria), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Mississogbi Migbodji, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9018, déposée le 17 avril 1980, M. Lawson Togla Latévi Tanyépou, profession d'ingénieur géologue à la Direction des Mines et de la Géologie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Maathey Etê Francis), fonctionnaire au Ghana, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et au sud par la collectivité Mississogbi Migbodji, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la bretelle de raccordement.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9019, déposée le 18 avril 1980, M. Adamou Mama, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 3 Rue Maréchal Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'est par la propriété Trétou Akouma, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la rue Kwaovi d'Almeida.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9020, déposée le 18 avril 1980, M. Togbey Kokou Akouété, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 54, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9021, déposée le 18 avril 1980, M. Kalefe Delali Kodzo (Raphaël), profession de professeur au Lycée de Kpodzi, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord par le lot n° 7 à Victorine Ayéva, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9022, déposée le 18 avril 1980, M. Kalefe Delali Kodzo (Raphaël), profession de professeur au Lycée de Kpodzi, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 20 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Kussuntumodji et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 14 et 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9023, déposée le 21 avril 1980, M. Agbakla Komi Adélémégbé, profession de vendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 86 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 41, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9024, déposée le 22 avril 1980, M. Hounzah Sossouvi Cassavi, profession d'employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé – Nyékonakpoè, 13 Rue Brenner, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 60 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la famille Gagodo Agbakou, au sud et à l'est par les familles Azamela et Thossou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9025, déposée le 22 avril 1980, M. Fodou Komla Agbenyega, profession de comptable au Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par Patrice Aloyimégbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 21.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9026, déposée le 22 avril 1980, M. Alfa T. Pouli, profession de militaire en service à la Présidence de la République, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 09 ca, situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 16 et 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9027, déposée le 22 avril 1980, M. Messan Logossou, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé – Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 73, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9028, déposée le 28 avril 1980, M. Ekui Fétou, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé – Nyékonakpoè, 101 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9029, déposée le 28 avril 1980, M. Seidou Ali Fofana, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin Elavagnon, Rue Gnagan (face Lycée de Tokoin), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 85 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par la propriété Defly Dougbloekpo, au sud par la collectivité Dorke Gbolovou, à l'est par la collectivité Azonligno Gatiglo et à l'ouest par la propriété Akpehonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9030, déposée le 28 avril 1980, M. Gadé Comédja Agbo-Légba, profession de pilote-militaire à l'Escadrille nationale togolaise, demeurant à Lomé – Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 18, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9031, déposée le 28 avril 1980, M. Koudaya Amédédjisso, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Tabligbo – Zébévi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise. (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots nos 1610 et 1617, à l'est par le lot n° 1618 et à l'ouest par le lot n° 1611.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9032, déposée le 28 avril 1980, M. Kwetevi Nicoué, profession de comptable à Cimtogo, demeurant et domicilié à Lomé – Rue Aguiar Jacento n° 4, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise. s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1608, au sud par le lot n° 1606, à l'est par le lot n° 1614 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9033, déposée le 28 avril 1980, M. Pakandi Eglou Ekawilou, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain. non bâti, consistant en un terrain avant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoe et borné au nord par le lot n° 1609, au sud par le lot n° 1607, à l'est par le lot n° 1615 et à l'ouest par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9034, déposée le 29 avril 1980, M. Lampoukini Kolani, profession de boy cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Hunlédé Ayi Agometo Service des Domaines – Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, connu sous le nom de Salimdè et borné au nord et à l'est par la collectivité de Salimdè, au sud par Abou Imorou et à l'ouest par une rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9035, déposée le 29 avril 1980, M. Ekoué (Pierre) Attiogbé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé – Ablogamé n° 2 (Boutique Honneur Togolais), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 64 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les lots nos 12 et 27, au sud et à l'ouest par des rues de 12 mètres, à l'est par la propriété Do Adoblatsi Saba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9036, déposée le 29 avril 1980, Mme Ayéva Fatou, née Barry, profession d'agent de promotion sociale à la Direction des Affaires Sociales, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 12 a 22 ca, situé à

Kombonloaga, cir. adm. de Dapaon, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord et à l'ouest par la propriété Tibdagué Baté Laré, au sud par la route de Tantigou et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9037, déposée le 30 avril 1980, Mme Wood Enyonam Womeko, née Agbeka, profession d'infirmière d'Etat au Dispensaire d'Amutivé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 21 au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots nos 22 et 20.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9038, déposée le 30 avril 1980, M. Têvi Nouvi Sédoaminou (Stéphan), dit Dégbava, profession de photographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon – Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 22 ca, situé à Agoènyivé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et au sud par des rues, à l'est par la route Lomé – Atakpamé et à l'ouest par Fiovidoh Atoklo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9039, déposée le 30 avril 1980, M. Têvi Nouvi Sédoaminou (Stéphan) dit Dégbava, profession de photographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 03 ca, situé à Agoènyivé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord par Fiovidoh Atoklo, au sud et à l'ouest par la collectivité Assempa, à l'est par la route Lomé – Tsévié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9040, déposée le 30 avril 1980, M. Bandeira Djodji Yaovi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 38 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Atsanti et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 530, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots nos 524, 525 et 526.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9041, déposée le 30 avril 1980, M. Bandeira Djodji Yaovi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 62 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 662, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par les lots nos 656 et 654.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9042, déposée le 30 avril 1980, M. K'Medehouto Anani Edjé, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 22 bis, au sud par le lot n° 24, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 21.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9043, déposée le 2 mai 1980, Mlle Atayi R. G. Massan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 49 Rue du grand marché, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, topographe à Lomé, cocoterale Pa de Souza, 4 Rue Kessouagni), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2872, au sud par le lot n° 2870, à l'est par le lot n° 2882 et à l'ouest par une rue de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9044, déposée le 5 mai 1980, M. Gaba Ekoué, profession de technicien diéséliste à la Société Nationale d'Eau et Electricité du Togo (SNEET), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par des terrains non immatriculés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9045, déposée le 5 mai 1980, M. Adjoyi Koffi Eli, profession de géomètre au Service du Paludisme, demeurant et domicilié à Lomé – Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 06 ca, situé à Aflao – Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1253 et 1247, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9046, déposée le 5 mai 1980, M. Agudetsé Delali Yao, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2695 et à l'est par le lot n° 2706.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9047, déposée le 6 mai 1980, M. Takassi Issa Gnandi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 11 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 712 bis, au sud par le lot n° 710 bis, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9048, déposée le 6 mai 1980, M. Kodjo Mensah Adouwodji, profession de mécanicien réparateur, demeurant et domicilié à Lomé – Route de Kpalimé, (face Commissariat de Police, 2e Arrondissement), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 59 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par Eklou Akpabla, au sud par Gbenyedji, à l'est par Agbeole Gbogli et à l'ouest par Zotopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9049, déposée le 7 avril 1980, M. Gahoedey Koudadjé (Jules), profession d'ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Lomé – Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 45 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2430, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 2423 et 2425.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9050, déposée le 7 mai 1980, M. Creppy A. Messan, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2009 et à l'ouest par le lot n° 2000.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9051, déposée le 7 mai 1980, M. Lawson-Djito K. Latévi (Gilbert), profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, 13 Rue du Soldat Nandji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 10 ca, situé à Bè–Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 3 bis, au sud par la route d'Atakpamé, à l'est par les lots n°s 6 et 7, à l'ouest par la Mission Evangélique (T.F. n° 1187 T.T.).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9052, déposée le 7 mai 1980, M. Boukari B. Bouraïma, profession de directeur de l'Hôtel Le Bénin, demeurant et domicilié à Lomé – Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2044, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2037 et à l'ouest par le lot n° 2035.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9053, déposée le 7 mai 1980, M. Hounkpatin Philippe, profession de docteur-ingénieur en Electronique à la C.E.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise (Aut. Pr. n° 103 / DOM-PR. du 10-9-1979), (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 28 ca, situé à Aflao – Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Casablanca, et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par le titre foncier n° 4022 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9054, déposée le 13 mai 1980, M. Nolitsé Awokou Kokou, profession d'employé de commerce à Renault-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 50 ca, situé à Tokoin centre, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 187 et 190, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par l'Avenue de la Libération prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9055, déposée le 14 mai 1980, M. Ahiagbedé A. Kokouvi, profession de maître plombier à la R.N.E.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 73 a 18 ca, situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Ewo Mlagani, au sud par MM. Kougno Gbegno et Komi Ahiagbe, à l'est par M. Adevou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9056, déposée le 14 mai 1980, M. Ahiagbedé A. Kokouvi, profession de maître plombier à la RNET, demeurant et domicilé à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 66 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le titre foncier n° 11 088 RT et le lot 188, au sud et à l'est par les lots n°s 183 et 186, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9057, déposée le 14 mai 1980, M. Agbodra Kouma Adzèssom, profession de topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 5e Route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 87 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou et borné au nord et à l'est par la propriété Yikpo Ayanu, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'ouest par la collectivité Adjikpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9058, déposée le 14 mai 1980, M. Agbodra Kouma Adzessom, profession de topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 5 Route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 29 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou et borné au nord par Sokpin Agbogan, au sud par Kegou Kolegin, à l'est par Lagba Adaklo et à l'ouest par Dossè Bakpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9059, déposée le 14 mai 1980, M. Agbodra Kouma Adzessom, profession de topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 5 route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 71 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la collectivité Attisso Kplaka, à l'est par Kouwonou Deklo, à l'ouest par Kadevi Sikata et Yikpo Lito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9 060, déposée le 14 mai 1980, M. Agbodra Kouma Adzessom, profession de topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 5 Route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irréoulier, d'une contenance totale de 1 ha 24 a 54 ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par Anoumou Hodji, Agbénoto Hodji, Mensah Hodji et Ametowoyi Hodji, à l'est par les propriétés Agbénoto Hodji et Eklou Tsikata, à l'ouest par Attisso Etoh et Dossou Noukaméwo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9061, déposée le 16 mai 1980, M. Géraldo Achirou, profession de mécanographe à la Direction des Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2163, au sud par une rue en projet, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 2154 et 2164.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9062, déposée le 16 mai 1980, Mme Hoevi Mensah, profession d'attaché d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé-Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2546, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 2553 et 2555.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9063, déposée le 16 mai 1980, M. Bruce Kouakou Ahlin, profession d'agent de BIPG, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droit civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 2619 et 2620, à l'est par le lot n° 2627.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9064, déposée le 16 mai 1980, Mme Agbokou Afiwa, profession de commerçante, demeurant à Lomé-Akodesséwa, et domiciliée à Lomé, 48 Rue de Bordeaux, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 38 a 97 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par Bayi Tchakpali, au sud et à l'est par la propriété Danzouvi Avouzi, à l'ouest par la propriété Afiwa Agbokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9065, déposée le 16 mai 1980, Mme Agbokou Afiwa, profession de commerçante, demeurant à Lomé-Akodesséwa, et domiciliée à Lomé, 48 Rue de Bordeaux, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 25 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par Milebenè Agbokou, au sud par Segbedji Agbogbodo, à l'est par Bayi Tchakpali et à l'ouest par la collectivité Agbogbodo et la propriété Afiwa Agbokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9066, déposée le 16 mai 1980, Mme Agbokou Afiwa, profession de commerçante, demeurant à Lomé-Akodesséwa et domiciliée à Lomé, 48 Rue de Bordeaux, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 34 ca, situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'est par la propriété Bayi Tchakpali, au sud par la propriété Agbokou Afiwa et à l'ouest par Ablam Wogou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9067, déposée le 19 mai 1980, M. Akpotsui Kwami Dotsè Bubunè, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sah Kossi Agbeko, service topographique-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 21 ca, situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots nos 9 et 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9068, déposée le 19 mai 1980, M. Mathey Maté, profession d'administrateur civil au ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, et madame, née Sarrailh Jeanne, professeur à l'Université du Bénin, demeurant et domiciliés à Lomé-Nyékonakpoè, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1337, au sud par le lot n° 1340, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots nos 1334 et 1335.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9069, déposée le 19 mai 1980, M. Mathey Maté, profession d'administrateur civil au ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat et madame, née Sarrailh Jeanne, professeur à l'Univeristé du Bénin, demeurant et domiciliés à Lomé-Nyékonakpoè, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1336, au sud par le lot n° 1334, à l'est par le lot n° 1338 et à l'ouest par une rue en projet.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9070, déposée le 21 mai 1980, M. Ajavon Ayité Mawulolo (Jean), profession de géomètre au service topographique, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9071, déposée le 21 mai 1980, M. Teko Akakpo, profession de professeur d'Education Physique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 336, au sud par une rue de 16 mètres, à l'ouest et à l'est par les lots nos 323 et 325.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9072, déposée le 21 mai 1980, M. Matthia Makuga Odayi Gameli, profession de fonctionnaire de la BAD, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) et domicilié à Lomé, 95 Rue de l'O.C.A.M., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord, au sud et à l'est par les lots nos 13, 17 et 16, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9073, déposée le 21 mai 1980, M. Koffi Séwoavi, profession d'employé de bureau au ministère de l'Intérieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Bolouvi Anani, employé d'Air Afrique, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2119, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2112 et à l'ouest par le lot n° 2110.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9074, déposée le 21 mai 1980, M. Koffi Séwoavi, profession d'employé de bureau au ministère de l'Intérieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de madame Bolouvi Afi, née Kégbalo, revendeuse, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2111, à l'est par le lot n° 2120 et à l'ouest par le lot n° 2118.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9075, déposée le 27 mai 1980, M. Ayéva Alidou, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Ouagadougou (Haute-Volta), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par M. Ayéva Zakariyao, inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 48 ca, situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par l'emprise du chemin de fer Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 396, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par les lots nos 391 et 392.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9076, déposée le 27 mai 1980, M. Adzomada Kofi, profession de pasteur de l'Eglise Evangélique, demeurant et domicilié à Lomé-Apégamé-Plage, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 88 ca, situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, connu sous le nom d'Atakpamékondji et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 13, à l'est par le titre foncier n° 504 T. T. appartenant à Têvi G. Abbey et à l'ouest par la propriété Afeviwotowu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9077, déposée le 27 mai 1980, madame da Silveira Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, géomètre à Lomé, 2 Rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 06 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par les lots nos 124 et 125, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la route de Djagblé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9078, déposée le 28 mai 1980, M. Logossou Dissou Loko Agbodahoun, profession de fonctionnaire à la BAD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Djifa, service topographique, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1837, à l'est et à l'ouest par les lots nos 1845 et 1843.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9079, déposée le 28 mai 1980, M. Kounetsron Kwamivi, profession de professeur à l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 61, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par le lot n° 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9080, déposée le 28 mai 1980, M. Alifotse Yawo, profession de chef de chantier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme (Gisèle Nicole) Alimétou Afiba Wentling, née Alifotse, secrétaire bilingue à l'école des Lettres de l'Université de Niamey, (s/c de M. Agbokou Kamassa, service topographique-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 81 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Doumassessé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Nutsu Doumassessé, à l'est par la propriété Adegno.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9081, déposée le 29 mai 1980, M. Apati-Bassah, Afisimésèdo Komi, profession de secrétaire d'administration à la Direction de la Fonction Publique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 58 ca, situé à Danyi-Apéyémé, circonscription administrative de Kloto, connu sous le nom de Fowi et borné au nord par Dogbe Komi, au sud par Kpegba Kodjo, à l'est par Ahomeku Semanu et à l'ouest par Amedodzi Yowo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière p.i.

A. K. ZIADJI

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 5 mai 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 37 a 18 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par la collectivité Adzra, au sud par Messanvi Toko, à l'est par Klissou Kpogo et à l'ouest par la collectivité Woaklatsi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mississo Weky Agbenu, employé de commerce en retraite, demeurant à Lomé, 16 Rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 6 juin 1979, n° 8465.

Le lundi 5 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 61 a 31 ca, connu sous le nom de Fozui et borné au nord par la propriété de la collectivité Afake, au sud par la propriété Gahon Atila, à l'est par la propriété Toviékou Koukou et à l'ouest par la propriété Bokonkpoe Sénazian, dont l'immatriculation a été demandée par M. Taïrou Sikirou, inspecteur du Trésor, demeurant à Lomé, 15 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 16 février 1979, n° 8328.

Le mardi 6 mai 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 27 ca, connu sous le nom de Woutigblé et borné au nord par le lot n° 49, au sud par la route Tsévié-Tabligbo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 20, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kugblenou Yawo, militaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 mai 1979, n° 8440.

Le mardi 6 mai 1980 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 36 ca, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 58 et à l'ouest par le lot n° 55, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sama Ameyo, née Kavege, institutrice demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1979, n° 8490.

Le mercredi 7 mai 1980, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 04 a 83 ca, connu sous le nom de Gozédévénou et borné au nord par Takouvo Kossi et Alaba Koffi, au sud par Dadodji Ayawo, à l'ouest par Akpabla Esseh et à l'est par Alaba Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, suivant réquisition du 14 mai 1979, n° 8433.

Le jeudi 8 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adétikopé, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 83 a 42 ca, connu sous le nom de Notigoé et borné au nord par la propriété du sieur Amouzou Kato, au sud par la collectivité Agouzé, à l'est par la propriété Attitso Dagnon et à l'ouest par la route de Djagblé-Tonoukouti, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tségan Nyamado, entrepreneur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 mai 1979, n° 8442.

Le vendredi 9 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 02 ca et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Sikpé, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ayélé Kayi Bocco, née Ajavon, commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 mars 1978, n° 7931.

Le vendredi 9 mai 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 59 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Aboni, dont l'immatriculation a été demandée par M. Toulan A. Assiongbon, bijoutier, demeurant à Lomé, 10 Rue du Dahomey, suivant réquisition du 2 octobre 1978, n° 8169.

Le lundi 12 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par la rue Dadzie, au sud par un passage, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon S. Hunu Amavi, fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé, 108 Boulevard Circulaire, suivant réquisition du 4 mai 1979, n° 8415.

Le lundi 12 mai 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 51 ca, connu sous le nom d'Adoboukomé et borné au nord par un passage, au sud par la rue Dadjie, à l'est par la rue d'Amoutivé, à l'ouest par les propriétés de M. Kombey Lalayi et de Mme Bob Kayi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dadjie Adjallé Koffi Messan, fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé, 65 Rue Dadjie, suivant réquisition du 4 mai 1979, n° 8417.

Le mardi 13 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 83 ca, connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Agbetsiafa Anthony, au sud par le Boulevard Circulaire et à l'est par la route d'Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kocouvie Akakpo, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 mai 1979, n° 8418.

Le mardi 13 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 35 ca, connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par la propriété Agbetsiafa Anthony, au sud par le Boulevard Circulaire, à l'est par la propriété Agbetsiafa Anthony et à l'ouest par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tamakloe Ama, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 mai 1979, n° 8419.

Le mercredi 14 mai 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 49 ca, connu sous le nom de Lom'Nava et borné au nord par la rue Efoégan Koudadzé, au sud et à l'est par la propriété Marcus Anthony, à l'ouest par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson Ansah Kwassi, médecin en retraite, demeurant à Lomé, Rue Efoégan Koudadzé, suivant réquisition du 27 juin 1979, n° 8.489

Le mercredi 14 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 94 ca, connu sous le nom de Aguiarkomé et borné au nord par la Rue de Champagne, au sud et à l'ouest par la collectivité Apaloo Afola, à l'est par une rue de 10 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Apaloo Kossiwa (Christine), ménagère, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 mai 1979, n° 8438.

Le vendredi 16 mai 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca et borné au nord par le lot n° 1125, au sud par une rue de 18 mètres, à l'est

par la route de Totsi et à l'ouest par le lot n° 1117, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Solo, fonctionnaire à la Banque Centrale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 mai 1979, n° 8444.

Le vendredi 16 mai 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 86 ca et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1266, 1264 et 1260, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atarigbé Abdou-Kérim, fonctionnaire à la Direction de l'Economie, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 juin 1979, n° 8477.

Le vendredi 16 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 40 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 161 bis, 162 et 160, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aylkoé Egamédémado Ata-Ayi, contrôleur des Assurances au ministère des Finances et de l'Economie, demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, suivant réquisition du 19 juin 1979, n° 8484.

Le lundi 19 mai 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou Atigbé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 200 ha 49 a 76 ca, connu sous le nom de Bayémé et borné au nord par l'ancienne route de Lomé-Kpalimé, au sud et à l'est par Dzogbeté Tengué, à l'ouest par Dzogbeté Tengué et Adabra Komlan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dussey Comlanvi Edo (Emmanuel) planteur à Abidjan (R.C.I.), suivant réquisition du 21 mars 1979, n° 8384.

Le jeudi 22 mai 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpélé-Toutou, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 ha 99 a 52 ca, connu sous le nom de Slonou-Flokopé et borné au nord par le fleuve Sio, au sud et à l'ouest par la propriété Akuagbi II Somenou Abotsi et à l'est par les propriétés Djobo Boukari et Bodjona, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atayi Amaté Kokou Christoto, agent commercial, demeurant à Lomé, 72 Rue de la Marne, suivant réquisition du 12 avril 1979, n° 8399.

Le mardi 27 mai 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agotimé-Adamé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 ha 82 a 46 ca, connu sous le nom de Nyidové-Wukpo et borné au nord par M. Dotsé Kokou Dowomaku (Fridolin), au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Boko Komi, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Amorin Cisa (César), notaire demeurant à Lomé, 25 Rue de la Gare, suivant réquisition du 13 juin 1979, n° 8476.

Le mercredi 28 mai 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 44 ca, connu sous le nom d'Odji et borné au nord par la route nationale Atakpamé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par des rues et au sud par les lots n°s 168 et 169, dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlan Dankwa Tamekloe, administrateur civil à la Direction de la Fonction Publique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 décembre 1978, n° 8253.

Le jeudi 29 mai 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 49 ca, connu sous le nom de Tognéviadji-Odzi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ziadji Kwadjo Maniko (Mathieu), contrôleur des Impôts au service des Domaines, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1979, n° 8483.

Le jeudi 29 mai 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé Hihéatro, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 87 ca, connu sous le nom de Hihéatro et borné au nord par M. Daougbo Atchou, au sud par M. Louis K. Awanyoh, à l'ouest par M. Gadesseh Jacob et à l'est par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dabla Koffi Mensah, herboriste à Atakpamé (s/c Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé) suivant réquisition du 23 février 1979, n° 8343.

Le vendredi 30 mai 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Koussagba, circonscription administrative d'Atakpamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 ha 01 a 91 ca, connu sous le nom de Tengué-Kopé et borné au nord par la propriété Tamegnon Yao, au sud et à l'ouest par la famille Tengué Kokou, à l'est par la route de Wahala-Gnaoulou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kola Eyoufeïdéo, agent technique des mines à la Sotoma, demeurant à Gnaoulou (Amlamé), suivant réquisition du 20 juillet 1979, n° 8522.

Le lundi 2 juin 1980 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 82 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 1396 et 1405, au sud par le lot n° 1403, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1393, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ocloo V. Adadé, employé au Casino, Hôtel de la Paix, demeurant à Lomé, 24 Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8545.

Le lundi 2 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 80 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 1505 et 1506, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1501 et à l'ouest par le lot n° 1498, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hillah L. Ayité, entrepreneur de Bâtiment demeurant à Lomé-Bè-Plage, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8544.

Le lundi 2 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 116 au sieur Telo Agbianda, au sud par le lot n° 114 au sieur Tsiseglo Biova, à l'est par le lot n° 122 au sieur Akpalo et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Alégah Tierem, conducteur offset à l'Editogo demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1979, n° 8492.

Le lundi 2 juin 1980 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots nos 1458 et 1466, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Ahlatsi Kodjovi, enseignant au C.E.G. d'Adeta (Kloto), y demeurant et domicilié, suivant réquisition du 14 août 1979, n° 8555.

Le mardi 3 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 26 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots nos 2167 et 2177, dont l'immatriculation a été demandée par M. Creppy A. Messan, menuisier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8546.

Le mardi 3 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 58 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots nos 2064 et 2071, à l'ouest par le lot n° 2065 et à l'est par le lot n° 2072, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Klousseh Adacouvi, Institutrice demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 20 juillet 1979, n° 8520.

Le mardi 3 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 75 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2071 et à l'ouest par le lot n° 2066, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sewa P. Dovi Koké, rebobineur demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 20 juillet 1979, n° 8521.

Le mardi 3 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 43 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2063, au sud par le lot n° 2061, à l'est par les lots nos 2069 et 2070 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Seddoh Etsè (Paul), directeur commercial, demeurant à Lomé, 39 Rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8541.

Le mardi 3 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 22 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots nos 2065 et 2066, au sud par le lot n° 2063 A, à l'est par les lots nos 2070 et 2071 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Seddoh Atsu (Pierre), agent commercial, demeurant à Lomé, 39 Rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8542,

---

Le mercredi 4 juin 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 61 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2670, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2665, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akouété Azanléko Edoh, employé à la Sotoma, demeurant à Lomé-Bè-Gbenyedzi, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8543.

Le mercredi 4 juin 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance de 5 a 15 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2647, à l'est par le lot n° 2658 et à l'ouest par le lot n° 2656, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Abbey Akoko (Perpétue), dactylo, demeurant à Lomé, 18 Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8547.

Le mercredi 4 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 81 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2535, au sud par le lot n° 2533, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2521, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Aguey Kuassiba, agent de la S.N.I., demeurant à Lomé, quartier Doulassamé, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8548.

Le mercredi 4 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 57 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2523 et 2536, au sud par les lots n°s 2521 et 2534, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekue-Akpa Dovi Ezé, agent des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé, 4 Rue A. Gaba, suivant réquisition du 2 août 1979, n° 8536.

Le jeudi 5 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 94 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la famille Azamela, au sud et à l'est par la propriété Akakpovi Hundegba Apenouvon et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tcheou Matanaka, employé de commerce demeurant à Lomé-Tokoin-Abovey, suivant réquisition du 7 juin 1979, n° 8470.

Le jeudi 5 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par un passage et à l'ouest par la collectivité Apenouvon Hundegla, dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Kouassi, comptable à Taw Leasing, demeurant à Lomé-Tokoin-Abovey, suivant réquisition du 14 août 1979, n° 8554.

Le vendredi 6 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 161, au sud par le lot n° 157, à l'ouest par le lot n° 158 et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Loumon Koffi (Jean), employé en service à Togogaz, demeurant à Lomé-Tokoin-Abovey, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8532.

Le vendredi 6 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 81 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la propriété Amédéka Adika, au sud par le lot n° 5, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par les lots n°s 1 et 2, propriété de M. Amavi Amevo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchalim Pitching, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 2 août 1979, n° 8535.

Le lundi 9 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 90 et 92 de la collectivité Tozo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Locoh Donou Folly, entrepreneur, demeurant à Lomé, 50 Rue Sous-Lt Gnemegnah, suivant réquisition du 6 juin 1979, n° 8466.

Le lundi 9 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Adadévi, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hlomador P. Koffi, employé à la CTMB, demeurant à Kpémé, suivant réquisition du 14 août 1979, n° 8553.

Le mardi 10 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 45 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 65, au sud par le lot n° 67, à l'est par les lots n°s 55 et 56, à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tandé (Henriette) Akossiwa Sourou, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1979, n° 8505.

Le mardi 10 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au

sud par la propriété Gali Apetogbo et à l'est par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par M. Pedanou Biova Anoumou, ingénieur géologue au service des Mines, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 août 1979, n° 8557.

Le mardi 10 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 64, au sud par le lot n° 65 bis, à l'est par le lot n° 55 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tandé Houénou Biova, instituteur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1979, n° 8570.

Le mercredi 11 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 39 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Bolu, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Akpaki, propriétaire, demeurant à Lomé, Route Circulaire n° 120, mandataire de M. Kangni Folikoué, propriétaire à Lomé, 49 Rue Anippah Dossou, suivant réquisition du 26 juillet 1979, n° 8525.

Le mercredi 11 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amegandjie Kegu, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Afanou Ayaba Sènamè, institutrice, demeurant à Lomé-Bè Pa de Souza, suivant réquisition du 7 juin 1979, n° 8469.

Le jeudi 12 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 61 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 42, au sud par le lot n° 48, à l'est par les lots n°s 43 et 49 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nyatsipé Nyatépé-Coo, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1979, n° 8491.

Le jeudi 12 juin 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 40 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la propriété Sadzi Nyassor, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akanyi Awunyo (Gaspard) Kodjovi, fonctionnaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1979, n° 8495.

Le jeudi 12 juin 1980 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 97 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Nyassor, dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly S. Ekué, fonctionnaire à l'Ambassade de France, demeurant à Lomé, 42 Rue de l'Eglise, suivant réquisition du 16 août 1979, n° 8558.

Le vendredi 13 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance de 7 a 69 ca, connu sous le nom de Fiokomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Atipoupou Wawa, au sud par l'ancienne emprise du C.F.T., à l'est par Eklou Sogbali, dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly-Ga Keinvi, agent d'Assurances (G.T.A.), demeurant à Lomé-Bè-Hédjé, suivant réquisition du 15 mai 1979, n° 8436.

Le vendredi 13 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Atiegou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 68 a 15 ca, connu sous le nom de Atiegou et borné au Nord par la propriété Agbelessessi Gabriel, au sud par la propriété Logossou Adokou, à l'est par la propriété Adjevi Damodo et à l'ouest par la propriété Logossou Adokou, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Aquéréburu Massan, Mawuena, revendeuse, demeurant à Lomé-Doulassamé, 9, Rue Kudadjé Efoégan, suivant réquisition du 8 mars 1979, n° 8365.

Le lundi 16 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier. d'une contenance de 64 a 48 ca, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par la propriété Veta Adjikou, au sud par la propriété Gbété Adjikou, à l'est par les propriétés Akakpovi Kini, Kegbalo Yeke et Afangnigbé Yeké, à l'ouest par des propriétés Gbeté Adjikou et Ahianto Gbedzra, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lanklivi, Adjikou Sokpata, cultivateur, demeurant à Bè-Adakpamé, suivant réquisition du 2 juillet 1979, n° 8496.

Le lundi 16 juin 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 61 a 19 ca, connu sous le nom

d'Adakpamé et borné au nord par les propriétés Tata Gbédzra et Ahianto Gbédzra, au sud et à l'est par la propriété Ayiboè Kpotoguè et à l'ouest par la propriété Afambo Adjikou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lanklivi Adjikou Sokpata, cultivateur, demeurant à Bè-Adakpamé, suivant réquisition du 2 juillet 1979, n° 8497.

Le mardi 17 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 03 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 5 et à l'est par le lot n° 3 bis, dont l'immatriculation a été demandée par M. Assionvi Adanlété, comptable à la Direction des F.A.T., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1979, n° 8485.

Le mardi 17 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 43 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par le lot n° 20, à l'ouest par le lot n° 21 A, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Babatoundé Souleimana Aremou, tailleur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 juillet 1979, n° 8515.

Le mardi 17 juin 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 80 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par le lot n° 83, au sud par le lot n° 87, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kota-Mama Tchalo, chef des Devis et Commandes à l'Editogo, demeurant à Lomé-Tokoin-Wuitti, suivant réquisition du 8 août 1979, n° 8540.

Le mercredi 18 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots nos 71, 65 et 63, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atayi Ayicoé, employé de commerce (SGGG), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1979; n° 8493.

Le mercredi 18 juin 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 68 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 33, à l'est par la propriété Zogbla et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Wallace Gnamassé, soudeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 juillet 1979, n° 8499.

Le mercredi 18 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le lot n° 30, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mandinde Komlan, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 12 juillet 1979, n° 8508.

Le jeudi 19 juin 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 03 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 18 mètres, au sud par le lot n° 2678, à l'est par le lot n° 2690 et à l'ouest par le lot n° 2688, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbeka Mensah Komla, journaliste, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1979, n° 8524.

Le jeudi 19 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 18 a 25 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots nos 1640 et 1641, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1637 et à l'ouest par les lots nos 1633 et 1634, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzougan Dzidzo Kokou, en service au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, à Lomé, 23 Rue Galliéni, mandataire de M. Koblavie F. Koffi, suivant réquisition du 4 juillet 1979, n° 8501.

Le jeudi 19 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 26 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots nos 426 et 435, au sud par les lots nos 424 et 432, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demanndée par M. Galley Koffi Agbeviadé, ingénieur électricien à la Direction du Budget, demeurant à Lomé, 38 Rue Pasteur Baëta, suivant réquisition du 9 juillet 1979, n° 8504.

Le vendredi 20 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 ha 10

a 23 ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par l'entreprise Gbato, au sud par la propriété de la société Togo-Route, à l'est par la route Lomé-Atakpamé et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abah Koba Kwami, directeur général de la Société Industrielle Togolaise, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 juillet 1979, n° 8498.

Le vendredi 20 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 86 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par la propriété Dougban, au sud par la propriété Semeha Allah, à l'est par Awoudor Amouzou et à l'ouest par la collectivité Dougban, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dupuy Koffi (Denis), agent des douanes en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 juillet 1979, n° 8512.

Le lundi 23 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 91 a 71 ca, connu sous le nom de Houmbigblé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gokpui, à l'ouest par la collectivité Akpalé Ajavon, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sanvee Epévi Kouamba, revendeuse, demeurant à Lomé, 15 Avenue de Duisburg, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8527.

Le lundi 23 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 11 a 02 ca, connu sous le nom de Houmbigblé et borné au nord par la propriété Bagagu Gokpui, au sud par la collectivité Gokpui, à l'est par Gossey Wemenè et à l'ouest par Eklu Figah, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sanvee Epévi Kouamba, revendeuse, demeurant à Lomé, 15 Avenue de Duisburg, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8528.

Le mardi 24 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 22 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Soga Konou Apélété, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur N'Guissan Kouakou, gendarme à Bassar, suivant réquisition du 10 juillet 1978, n° 8048.

Le mardi 24 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 71 ca, et borné au nord par la lot n° 11, au sud par l'ancienne emprise de la voie ferrée des hydrocarbures, à l'ouest par le lot n° 10 et à l'est par le lot n° 14, dont l'immatriculation a été demandée par M. Anyovi Kossi (Etienne), mécanicien demeurant à Lomé-Tokoin, 4e Arrondissement, suivant réquisition du 29 août 1979, n° 8575.

Le mercredi 25 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida Dévégo, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 59 a 48 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Luck Assah, au sud par la collectivité Darrah, à l'est par le T F n° 505 TT et à l'ouest par la propriété Aholou Alfa Darrah, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchobo Bayi, institutrice à Lomé (s/c M. Nukukumatékpo de Souza, SOCOPAO-Lomé), suivant réquisition du 1er mars 1979, n° 8348.

Le mercredi 25 juin 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 22 ca, connu sous le nom de Dévégo-Ahédokopé et borné au nord par la propriété Bamezon Dagbovi, au sud par la propriété Axolou Amouzou Darrah, à l'est par la propriété Afangbedzi Darrah et à l'ouest par la propriété Lawson Body Messan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Body Latékoé, agent technique principal de santé, en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin-Gbadago, suivant réquisition du 8 mars 1979, n° 8362.

Le jeudi 26 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 ha 27 a 11 ca, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par l'emprise du chemin de fer Lomé-Aného, au sud et à l'est par la propriété de M. Yovo Akakpo, à l'ouest par la propriété de M. Johnson et la propriété de M. Yovo Akakpo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nyaku Logo Kristotsola, catéchiste en retraite, demeurant et domicilié à Noépé, (s/c de M. Nyaku Lolonyo Kodjo, contrôleur des douanes, en retraite à Kodjoviakopé), suivant réquisition du 7 février 1979, n° 8307.

Le jeudi 26 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avépozo, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 77 ca et borné au nord par Akolitsé Akpatsa, au sud par Koudakpo Nonou, à l'est par la route Lomé-Aného et à l'ouest par Kodo Mensan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abalo Kokouvi, menuisier, demeurant à Lomé-8è. quartier Pa de Souza, suivant réquisition du 9 mai 1979, n° 8426.

Le vendredi 27 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en deux parcelles de terrain A et B, d'une contenance de 3 a 27 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné dans son ensemble, au nord par la propriété Pierre Kudadjé, au sud par la propriété Joseph Anoumou, à l'est par la rue de Paris et à l'ouest par les propriétés John Kueviakoe et des héritiers Assiongbon Laurent, dont l'immatriculation a été demandée par M. (Robert Anatole) Bandeira, fonctionnaire demeurant à Lomé, cohéritier et administrateur des biens de la succession de feu James Bandeira, suivant réquisition du 10 juillet 1979, n° 8506.

Le vendredi 27 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a 75 ca, connu sous le nom d'Apéyémé et borné au nord et à l'ouest par le titre foncier n° 3511 T.T., au sud par la rue Amenyaglo Vonor et à l'est par la rue Mobutu, dont l'immatriculation a été demandée par M. N'Tsoukpui D. Komlan, peintre auto à la D.T.G. demeurant à Lomé – Bè-Apéyémé, suivant réquisition du 14 août 1979, n° 8556.

Le lundi 30 juin 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Apéyémé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 4 a 50 ca, connu sous le nom d'Abomé et borné au nord par la forêt sacrée de Bè, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Mideko Agbessi Dick et à l'ouest par un dépotoir, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agnadedji Roufaï, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1979, n° 8514.

Le lundi 30 juin 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 58 a 49 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la propriété Fiongbé, au sud et à l'est par la propriété Dosseh Benjamin et à l'ouest par Abévi Doévi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme de Souza Ameyo, née Djabakou, revendeuse demeurant à Lomé, 70 Rue de la Marne, suivant réquisition du 20 juillet 1979, n° 8519.

Le mardi 1er juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 53 ca, connu sous le nom de Wulti et borné au nord par le T.F. n° 10.490 RT et un terrain non immatriculé, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le titre foncier n° 10.232 RT, dont l'immatriculation a été demandée par M. Assila Yaovi, officier de Carrière, demeurant à Lomé (Camp du R.I.T.), suivant réquisition du 18 janvier 1980, n° 8836.

Le mardi 1er juillet 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 78 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par les familles Azamela et Tossou, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Burluraux Koffi, géomètre à Lomé – Service Topographique, suivant réquisition du 26 octobre 1979, n° 8686.

Le mardi 1er juillet 1980 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 68 ca, connu sous le nom de quartier n° 9 et borné au nord par la Rue Soldat Nandji, au sud et à l'est par le T.F. n° 9098 RT et à l'ouest par la propriété des héritiers Anthony, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Vinyo N. A. Anthony, étudiante à Lomé, 30 Rue Soldat Nandji, agissant tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, à savoir 2) Edem, 3) Jijoli, 4) Esinam Fafa et 5) Doji Fafanyo Anthony, suivant réquisition du 20 novembre 1979, n° 8726.

Le mercredi 2 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 79 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au sud par les lots n°s 2147 et 2148, à l'est par le lot n° 2161 et à l'ouest par le lot n° 2157, dont l'immatriculation a été demandée par M. Seddoh F. Komlanvi, professeur à l'U.B. demeurant à Lomé – Tokoin, suivant réquisition du 12 novembre 1979, n° 8706.

Le mercredi 2 juillet 1980 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 96 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1624, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Hunlédé Dédé Améléwossi, enseignante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 janvier 1980, n° 8803.

Le mercredi 2 juillet 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2715, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 2708, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bandeira H. Comlan, employé à l'Air Afrique demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 novembre 1979, n° 8745.

Le mercredi 2 juillet 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 55 a 00 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots nos 2407 et 2416, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sivomey Dédé, née Creppy, revendeuse, demeurant à Lomé, 14 Rue d'Italie, suivant réquisition du 3 janvier 1980, n° 8806.

Le jeudi 3 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la propriété Djadoo Aklikokou, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tandé Afiavi Bironkè, agent des Postes et Télécommunications (Direction des PTT) demeurant à Lomé – Tokoin Ouest, suivant réquisition du 13 novembre 1979, n° 8718.

Le jeudi 3 juillet 1980 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 72 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par les lots nos 2282 et 2280, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé – Atakpamé et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahiapokpo Koami Mawulawoè, employé à Air Afrique demeurant à Lomé – Tokoin Casablanca, mandataire de M. Abdoul Aziz Mamoudou Tanko, chef du Service Frêt à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1979, n° 8513.

Le jeudi 3 juillet 1980 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 25 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots nos 2249 et 2257, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekon Mawuena Aloegniku, directeur de la Société SIAC, demeurant à Lomé, 40 Rue Bodjollé, suivant réquisition du 16 août 1979, n° 8560.

Le jeudi 3 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots nos 2265 et 2269, à l'est par le lot n° 2268 et à l'ouest par le lot n° 2266, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bongo Alugba, épouse Nomenyo, commerçante, demeurant à Lomé, 40 Rue Bodjollé, suivant réquisition du 16 août 1979, n° 8561.

Le vendredi 4 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 602, au sud par le lot n° 604, à l'ouest par le lot n° 598 et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoe Assionvi, commissaire aux Avaries, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 juillet 1979, n° 8511.

Le vendredi 4 juillet 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 75 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots nos 2284 appartenant à M. Badohoun Koffi et 2284 bis au sieur Denyo Komla, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots nos 2285 et 2286 aux sieurs T. Dente et Hounou Tuna Kokouvi, à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé – Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Wodih Komlavi Lebenè, laborantin d'Etat demeurant à Lomé – Aflao Agbalépédogan, suivant réquisition du 31 juillet 1979, n° 8533.

Le vendredi 4 juillet 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 6 a 76 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2285, à l'est par les lots nos 2289 et 2290, à l'ouest par les lots nos 2283 et 2284 bis, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hounou Kokouvi, employé à la UAC demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 août 1979, n° 8562.

Le lundi 7 juillet 1980 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 90 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par Danlekpon Toko, au sud par une rue en projet, à l'est par Koffi Toko et à l'ouest par J. Toko, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kama Bessi, administrateur civil (Banquier) à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1979, n° 8669.

Le lundi 7 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 43 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par les lots nos 2001 et 2002, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2005, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawani A. Adétchessi, capitaine de la 4e Cie Blindée, 2e B.M. Camp R.I.T., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1979, n° 8517.

Le lundi 7 juillet 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 87 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 535, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 542 et 543 et à l'ouest par la rue de Totsigan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agudze Komi, professeur d'Université demeurant à Lomé – Tokoin Gbadago, Rue Dumassi, suivant réquisition du 21 août 1979, n° 8566.

Le mardi 8 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 67 ca, connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 130 et 134 appartenant à la collectivité Tsissan Dadzie, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agbegninou Hanou Agbévidé, revendeuse, demeurant à Lomé – Tokoin, Rue Barrigah (derrière l'hôpital), suivant réquisition du 11 juillet 1979, n° 8507.

Le mardi 8 juillet 1980 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 50 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Awudor Godonou, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Sewa, propriétaire à Lomé 4, rue passage Sio, suivant réquisition du 2 octobre 1979, n° 8631.

Le mardi 8 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 11 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1627, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 1625, dont l'immatriculation a été demandé par M. Batascome Mandjaly, maître d'Education Physique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8531.

Le mercredi 9 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 49 a 95 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue en projet, au sud par Ayao Kpogo, à l'est par Yaya Malou et à l'ouest par les titres fonciers n°s 10 940 RT et 10 016 RT, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yaya Malou, directeur général de l'Ecole de Police à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1979, n° 8668.

Le mercredi 9 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 20 a 54 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par la propriété Sewavi, au sud par MM. Kon Koutodjo et Kokou Azianmadji, à l'est par Adokou Sodjinshi et à l'ouest par la route de Totsi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Afolabi Adedoubou, commerçant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 août 1979, n° 8559.

Le mercredi 9 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 71 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue en projet, au sud par Yawo Kpogo, à l'est par la famille Etou et à l'ouest par Yaya Malou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yaya Malou, directeur général de l'Ecole de Police à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1979, n° 8667.

Le jeudi 10 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 a 00 ca, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Djagni, au sud par Guemedji Afandina et à l'est par Gogomago Zikpi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Kodjo, avocat-défenseur demeurant à Lomé, 27 Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 3 août 1979 n° 8538.

Le jeudi 10 juillet 1980 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao – Amadahomé cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 74 a 09 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par les propriétés Agbodovi Adoglo et Agbodovi Adédjeklo, au sud et à l'est par la propriété Mivedosome Agbodovi, à l'ouest par la propriété Zogbetsi Agbovi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Jangbé Anthony, aviculteur, demeurant à Lomé, 29 rue de la Gare, suivant réquisition du 9 août 1979, n° 8550.

Le vendredi 11 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao – Amadahomé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, comportant des bâtiments en dur couverts de tôles, servant d'habitation et de poulailler, d'une contenance de 3 ha 02 a 07 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par les propriétés Jamagloe Azaleko et Klouvi Seshi Hegbo, au sud par les propriétés Kossi Melokou, Avoulete Toka et Kpoto Toka, à l'est par Agbenowoko Hegbo et Esse Melokou, à l'ouest par Kokou Sogbo et Koudjodji Hegbo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Jangbé Anthony, aviculteur, demeurant à Lomé, 29 rue de la Gare, suivant réquisition du 9 août 1979, n° 8549.

Le lundi 14 juillet 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kovié, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 20 a 50 ca, connu sous le nom d'Ananissimé et borné au nord par la propriété Avutsu Ahossè, au sud par Koffi Ahato, à l'est par les propriétés Avutsu Ahossè, Djoka Adjognon et Koffi Ahato, à l'ouest par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Houngues Kombioko, commerçante demeurant à Lomé, mandataire de l'Association des Auxiliaires des Dames des Chevaliers de Saint Jean, suivant réquisition du 18 juin 1979, n° 8481.

Le mardi 15 juillet 1980 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Noépé, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 13 a 57 ca et borné au nord par la route Noépé – Dzodzé, au sud et à l'ouest par la propriété Aziablé Akakpo, à l'est par Ablavi Akakpo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dornyoh Kodjo, transitaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 juillet 1979, n° 8502.

Le mardi 15 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Noépé, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 55 a 56 ca, connu sous le nom d'Adidomé-Mondji et borné au nord par Akpalo, au sud par Aziamblé Benyon, à l'est par Avou et à l'ouest par Soépé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dornyoh Kodjo, transitaire demeurant à Lomé – Kodjoviakopé, 844 rue Koffi Guen, suivant réquisition du 5 juillet 1979, n° 8503.

Le mercredi 16 juillet 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 ha 77 a 41 ca et borné au nord par la propriété du sieur John Adjivon, au sud par M. Olympio Bébi, à l'est par la voie ferrée Lomé – Kpalimé et à l'ouest par la route Lomé – Kpalimé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio Clain-Clain (Clarence), entrepreneur-architecte, demeurant à Lomé, 2 rue de la Mission, suivant réquisition du 20 août 1979, n° 8564.

Le mercredi 16 juillet 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 ha 77 a 56 ca et borné au nord par la propriété du sieur Olympio Clain-Clain, au sud par la propriété du sieur Gaston Ignace Petit, à l'est par la voie ferrée Lomé – Kpalimé et à l'ouest par la route Lomé – Kpalimé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio Bébi (Lucien), magistrat, demeurant à Lomé, Rue de l'Ecole des Sages-Femmes, suivant réquisition du 20 août 1979, n° 8565.

Le jeudi 17 juillet 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, cir. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 73 a 53 ca, connu sous le nom de Vuyé et borné au nord par la route Adetikopé-Lebé, au sud par la propriété Djodji, à l'est par la propriété Dada et à l'ouest par M. Numenyo Agogo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Trenou Kokou et Mme Trenou Nadu, née Lawson, directeur de la SCOA Equip, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 novembre 1979, n° 8702.

Le vendredi 18 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 15 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 60, au sud par le lot n° 52, à l'est par le lot n° 58 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Wilson Dovi (Wilfried), fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé – Bè, quartier Pa de Souza, suivant réquisition du 21 décembre 1979, n° 8796.

Le vendredi 18 juillet 1980 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 38 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord et à l'est par la propriété du sieur Doté Doévi, au sud et à l'ouest par des rues, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djondo Koffi, directeur général de la SCOA – TOGO, demeurant à Lomé, Résidence du Bénin, suivant réquisition du 13 juillet 1979, n° 8509.

Le mardi 22 juillet 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomang Nano, cir. adm. de Dapaon, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 ha 99 a 98 ca et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Banguini Laré, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Barnabo Toitre, cultivateur à Nano (Dapaon), suivant réquisition du 9 août 1980, n° 7400.

Le mercredi 23 juillet 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, cir. adm. de Dapaon, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 91 ca, connu sous le nom de Bodjopalé et borné au nord par la propriété Amana Tagba, au sud par la propriété Satigou Lallé, à l'est par Mme Yamba Sakpanou et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bagbiaga Kolani Gambé, employé de bureau au Service Technique du Port, demeurant à Lomé – Akodessewa, suivant réquisition du 26 janvier 1979, n° 8294.

Le mercredi 23 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaon, cir. adm. de Dapaon, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 86 ca, connu sous le nom de Kpegui et borné au nord et à l'ouest par la propriété Kangba Léne, au sud par Mme Honkou, née Sambiani (Thérèse), à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Nabédé Pakaï, docteur en médecine, demeurant à Lomé (Université du Bénin), suivant réquisition du 7 mars 1979, n° 8356.

Le jeudi 24 juillet 1980 à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par une rue de 16 mètres, au sud par Monique Ataké, à l'est par Madjagou et à l'ouest par les propriétés P. Ataké et T. Kolombla, dont l'immatriculation a été demandée par M. Takli Mondombalouki Ali E. Adjato, cultivateur demeurant à Somdina-Kandè, suivant réquisition du 13 août 1979, n° 8552.

Le vendredi 25 juillet 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 99 ca et borné au nord par le lot n° 12, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par une rigole, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ablé Afeygnindou, technicien de Laboratoire au CHU, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 août 1979, n° 8571.

Le vendredi 25 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, cir. adm. de Lama-Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 49 ca et borné au nord et à l'est par la propriété Edjeou Kemeyo, au sud par la route Lama-Kara – Kétao et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amana Tchéou, infirmier d'Etat au CHU (Bloc Opératoire Gynécologique), demeurant à Lomé – Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 29 août 1979, n° 8576.

Le lundi 28 juillet 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bafilo, cir. adm. de Bafilo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 92 ca, connu sous le nom de Kiyakouda et borné au nord par la collectivité Ouro-Gbeleou, au sud par la propriété Kollor Idrissou et un terrain non immatriculé, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le ruisseau Kagnakpaï, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawani A. Adétchessi, capitaine de la 4e Cie Blindée, 2e B.M. Camp R.I.T., demeurant à Lomé – Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 19 juillet 1979, n° 8516.

Le lundi 28 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tchamba, cir. adm. de Tchamba, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 41 a 76 ca, connu sous le nom de Ougbawa et borné au nord-est par une rue en projet, au sud par la route nationale et à l'ouest par l'école centrale, dont l'immatriculation a été demandée par M. Issifou Seidou, militaire au Camp du R.I.T., 2e Bataillon Commando, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8529.

Le mardi 29 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, cir. adm. de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 01 ca, connu sous le nom d'Akamadè et borné au nord par la propriété Gnandi Traoré, au sud par la propriété Moussa Tchiguili, à l'est par la propriété Gbati et à l'ouest par la propriété Wiliwe, dont l'immatriculation a été demandée par M. Allahare Komi, professeur à la Direction de l'Enseignement du 3e Degré, demeurant à Lomé – Tokoin Akossombo, suivant réquisition du 30 juillet 1979, n° 8530.

Le mardi 29 juillet 1980 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, commune de ladite, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 21 a 21 ca, connu sous le nom de Kpangalam et borné au nord par la famille Ali Agouda, au sud par Adam Noël, à l'est par Nassiko Pascal et à l'ouest par un ruisseau, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bakaï Toï Kézié, adjudant chef en retraite à Lama-Kara, suivant réquisition du 5 décembre 1978, n° 8247.

Le mercredi 30 juillet 1980 à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou, cir. adm. de ladite, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 42 ca, connu sous le nom de Outizibè et borné au nord, à l'ouest par Dankoua Tribo, au sud par Folly Théodore et à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dantey Nyaku Koffi, magistrat à Sokodé, suivant réquisition du 18 juillet 1980, n° 8067.

Le jeudi 31 juillet 1980 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, cir. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 92 ca, connu sous le nom de Kpegolonou et borné au nord par une rue, au sud par le domaine de l'Inspection Primaire de Kloto, à l'est par M. Agnagué Jérôme et à l'ouest par la route Kpalimé – Missahoé, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hekanou Akoua, sage-femme d'Etat demeurant à Lomé – Bassadji, suivant réquisition du 6 novembre 1979, n° 8698.

Le Conservateur de la propriété foncière,
Têtê Wilson Bahun

IMPRIMERIE EDITOGO — LOME
Dépôt légal n° 1 (bis)